



3238 - Donner l'aumône à un non musulman

question

Est-il permis de donner de l'aumône à un non musulman très nécessiteux? Serait-on récompensé pour cela?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il est permis de donner de l'aumône à un non musulman nécessiteux, et cet acte entraîne une récompense. Mais la zakate où l'aumône obligatoire ne peut pas profiter à un non musulman, à moins qu'il appartienne à la catégorie des cœurs à gagner. En plus, le non musulman bénéficiaire de l'aumône ne doit pas faire partie de ceux qui combattent les musulmans ou participent à leur expulsion de leurs pays, car lui donner l'aumône dans ce cas serait l'aider dans son entreprise contre les musulmans (voir avis juridiques donnés par le Cheikh Ibn Utaymine 521). Allah le Très Haut dit : « Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables. Allah vous défend seulement de prendre pour alliés ceux qui vous ont combattus pour la religion, chassés de vos demeures et ont aidé à votre expulsion. Et ceux qui les prennent pour alliés sont les injustes. (Coran, 60 :8-9)

Toujours est-il que le musulman doit favoriser ses coreligionnaires nécessiteux dans les aumônes, car ils sont nombreux.

Allah le Très Haut sait le mieux.